

## **Objet : Action culturelle du Pays – Manifestations 2006**

Monsieur le Président informe au Comité Syndical que le Pays Haut Languedoc et Vignobles, intégrant les chartes intercommunales du territoire, doit également assurer la poursuite des actions inscrites au contrat de Pays, actions menées par ces associations depuis de nombreuses années.

Il s'agit, pour le Pays, simultanément :

- de proposer à la population de ce territoire rural, un événement culturel original et de qualité, dans un souci d'équilibre du calendrier annuel.
- de renforcer l'identité vigneronne du territoire par une programmation culturelle à dimension humaine, à l'échelle de nos villages.
- de mobiliser les acteurs locaux dans une dynamique intercommunale pour la réalisation d'un projet commun et partagé dans un large partenariat : associations, vignerons, élus...
- d'assurer à ces événements une vocation de vecteur de communication du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

### **1 - Hivernales du Rire et du Vin**

Initiées en 1990 en Thongue-Libron-Peyne, les Hivernales du rire et du vin, dédiées au théâtre d'humour, avec quelques touches de musique, de cirque et de danse, se réaliseront, en 2006, sur la Haute Vallée de l'Orb et le Roujanais, en partenariat avec cinq communautés de communes (Avène-Orb-Gravezon, Monts d'Orb, Orb-Jaur, Faugères, Coteaux et Châteaux) et les communes de Bédarieux, Carlencas et Levas, Pézènes les Mines et Le Poujol sur Orb.

«Les Hivernales du rire et du vin» sont composées de huit soirées-spectacles avec dégustation de vins et produits du terroir, de «tchatches à vin», de visites de caveaux vigneronnes suivies de dégustations animées (musique, danse, arts de la rue...), avec sélection d'une Cuvée des Hivernales, par un jury de professionnels, du milieu viticole, de la restauration et d'élus locaux.

L'action est menée en partenariat, associant syndicats de producteurs, offices de tourisme, monde associatif, communes et communautés, GAL Leader +, Conseil Général.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 87 000 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- |  |       |          |
|--|-------|----------|
| - Conseil Général de l'Hérault.....          | ..... | 40.000 € |
| - Conseil Régional Languedoc-Roussillon .... |       | 20.000 € |

l'autofinancement étant de 27 000 €

### **2 - Festival Musiques au Cœur du Vignoble**

Triptyque majeur basé sur l'identité territoriale musique-patrimoine-vin, le Festival «Musiques au Cœur du Vignoble» associe la musique au patrimoine architectural. La mise en scène, adaptant les concerts à l'architecture des lieux, s'accompagne d'un travail autour de la culture vigneronne par des temps forts de convivialité pour découvrir, affiner son goût, par des dégustations de vins et de produits locaux.

Il contribue, par ailleurs, à conforter l'action des prestataires touristiques du territoire en matière d'animation et d'offre culturelle.

Festival pluriel par ses choix musicaux (musique classique, baroque, chanson française, jazz, humour), le festival investira, lors de 10 soirées (15 mai au 15 juin) des lieux patrimoniaux majeurs et des lieux patrimoniaux viticoles.

Le partenariat autour de l'opération associe le Conseil Général, Leader +, l'ADDM, les communes et communautés, les syndicats de crus Faugères, Minervois et Saint-Chinian.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 104.000 €, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault.....44.000 €
- Europe (Leader +)..... 22.000 €

l'autofinancement étant de 38 000 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical accepte de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces actions par le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles, et autorise le Président, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 19 septembre 2005.

Le Président

Francis Boutes

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 04 octobre 2005
---